



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 16
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 04/08/2023
Date d'affichage de la convocation : 04/08/2023
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 21/08/2023

Envoyé en préfecture le 23/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le

23 AOÛT 2023

ID : 033-213301435-20230821-2023_059_V2-DE

Délibération n° 2023-059

Lundi 21 août 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-et-un du mois d'août à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Gérard BAGNAUD, 1^{er} Adjoint au Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le quatre août deux-mille-vingt-trois

Présents : Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Mathieu OLIVEIRA
Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Isabelle BERNADET
Maribel SOARES procuration à Jean-Roger THULLIAS
Vincent TRISTRAM procuration à Hélène BURESI

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF – Alain TABONE – Benoit DULAU – Maribel SOARES – Vincent TRISTRAM

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Cyril CHERIGNY

**DELIBERATION PORTANT AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA
RESTRUCTURATION DU BATIMENT DU PORT ET ANNEXES
LOT N°11 – CVC / PLOMBERIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2022-039 du 03 mai 2022 portant attribution des marchés de travaux, pour la restructuration de bâtiment du port et annexes,

Vu la proposition d'avenant au Marché de travaux du lot n°11 CVC / Plomberie, présentée par la Maîtrise d'œuvre en date du 19 juin 2023, comprenant une modification du montant du marché à l'attributaire du lot,

Considérant que l'avenant proposé, tant en plus-values, qu'en moins-values concerne des travaux qui ne sont pas de nature à apporter des modifications substantielle au marché initial,

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 pour prendre en compte les modifications du lot n°11 CVC / Plomberie, afin de permettre la poursuite des travaux relatifs à la restructuration du bâtiment du port et des annexes,

Le Conseil municipal,

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle que :

Dans le cadre de l'exécution du marché de travaux pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes relatif au lot n°11 CVC / Plomberie, des modifications de prestations et des travaux

supplémentaires ont du être opérées sans pour autant modifier de manière substantielle le marché initial n'admettant pas alors le besoin d'une nouvelle procédure de mise en concurrence, en ce que les conditions suivantes ne sont pas aujourd'hui rassemblées :

- Elle introduit des conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue ;
- Elle modifie l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché initial ;
- Elle modifie considérablement l'objet du marché ;
- Elle a pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire en dehors des hypothèses prévues à l'article R. 2194-6.

En effet, les modifications du présent avenant ont pour objet :

Le présent avenant a pour objet de :

- prendre en compte, en **moins value**:
 - suppression de la ventilation de la plonge
 - suppression du vidoit du local ménage
 - suppression de l'adoucisseur simplex
- prendre en compte, en **plus value**:
 - réseau gaz pour la cuisine
 - évolution des besoins des cuisinistes sur la ventilation et sur les études
 - ajout d'un évier au bar
 - ajout d'un adoucisseur adapté à la cuisine

PLUS-VALUE	
Montant H.T.	16 852,80 €
MOINS-VALUE	
Montant H.T.	11 940,51 €
TVA à 20%	982,46 €
MONTANT TTC	5 894,75 €

Ainsi, le 1^{er} Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant pour permettre la poursuite des travaux de restructuration du bâtiment du port et annexes comme énoncé dans le projet d'avenant joint à la présente.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values lot n°11 CVC / Plomberie comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **4 912,29€ HT, soit 5 894,75€ TTC,**
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°11 CVC / Plomberie de 170 774,46€ HT à 175 686,75€ HT, soit 210 824,10€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 2,88% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux lot n°11 CVC / Plomberie pour la restructuration du bâtiment du port et des annexes conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



**Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Pour le Maire Empêché,**

Gérard BAGNAUD